

BEYOĞLU

DIRECT.: Beyoglu, Istanbul Palace, Impasse Olivo — Tél. 41852
REDACTION: Galata, Çinar Sokak, Sen Piyer Han 2 ci kat
Tél. 49266

Pour la publicité s'adresser exclusivement à la Maison
KEMAL SALIH-HOFFER-SAMANON-HOULI
Istanbul, Sirkeci, Agirefendi Cad. Kahrman Zade H. Tél. 20094-95

Directeur-Propriétaire: G. Primi

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

Pour le développement de nos provinces orientales

Le voyage d'études de M. Ali Çetinkaya

Le Ministre des Travaux Publics, M. Ali Çetinkaya, qui a entrepris un voyage d'études, visitera après Sivas, Erzurum, Erzurum, Sarikamis, Kars et Trabzon.

Voici d'autre part les travaux prévus en ce qui concerne les provinces orientales :

Un service d'autobus exploité par l'Etat, sera créé à partir d'Erzurum jusqu'à la frontière de l'Iran, de façon à pouvoir profiter le plus possible de cette voie de transit. De plus, des routes seront construites qui relieront les villes aux gares des chemins de fer.

Les travaux seront activés dans les défils situés sur la voie du chemin de fer entre Sivas - Erzurum et Divrik - Kamaş.

Le jour du 12ème anniversaire de la République aura lieu l'inauguration des voies ferrées Imak - Filyos, Fevzipasa - Diyarbakir, Ayfon - Isparta. Les cérémonies seront présidées par le Ministre des Travaux Publics, dans l'ordre suivant :

On se rendra d'Imak à Filyos, de là à Diyarbakir (voie Kayseri - Adana), et de là enfin, à Isparta. De là, les invités au nombre de plus de 200, se rendront par Ayfon à Izmir et feront ensuite un voyage sur la ligne d'Aydın.

Le départ de M. Celâl Bayar

Le Ministre de l'Economie, M. Celâl Bayar, accompagné de M. Sami, premier conseiller du Ministère, M. Nurullah Esat, directeur général de la Sumer Bank, M. Muammer Eriş, directeur de l'Is Bankasi, est parti hier soir pour Ankara.

Pour assurer des facilités aux contribuables

M. Fuat Agra, ne fera pas de voyage d'études. Tous les spécialistes ainsi que les membres du bureau technique, sont en train d'examiner les modifications à entreprendre pour réduire les formalités pour l'établissement et la perception des impôts de façon à faire les plus grandes facilités aux contribuables. On s'inspirera des constatations faites sur place par M. le Président du Conseil, lors de son dernier voyage. De plus, pour renforcer l'organisation financière des provinces orientales et ne pas y laisser de postes vacants de directeurs de bureaux du fisc, on y désignera les diplômés de cette année de l'école des finances auxquels il ne sera pas accordé pour le moment une indemnité spéciale de séjour.

La Bulgarie et l'Entente Balkanique

M. Pavloff, ministre de Bulgarie à Ankara, recevant des représentants de la presse locale, leur a fait d'intéressantes déclarations au sujet des relations de son pays avec ses voisins balkaniques. Il a dit notamment :

— On sait les raisons pour lesquelles la Bulgarie n'a pas adhéré jusqu'ici au pacte balkanique. Quoi qu'il en soit, je crois, pour ma part — c'est là un point de vue purement personnel — qu'il serait possible de trouver une formule susceptible d'y faciliter l'entrée de la Bulgarie. Certes, la découverte de cette formule est une tâche incombant tout naturellement aux Etats adhérents au pacte.

L'entrevue du Roi Georges avec M. Pasmazoglou

Athènes, 5 A. A. — L'ex-roi Georges refusa la proposition d'ajourner plusieurs questions relatives à la restauration, ainsi qu'il l'aurait annoncé la semaine dernière au ministre grec des finances lors de son entrevue avec lui à Londres.

(Lire en deuxième page la « Lettre de Grèce » de notre correspondant particulier.)

M. Stoyadinovitch rentre à Belgrade

Paris, 5 A. A. — M. Stoyadinovitch, président du conseil yougoslave, est parti hier soir pour Belgrade.

Nous publions tous les jours en 4ème page sous notre rubrique

La presse turque de ce matin

Une analyse et de larges extraits des articles de fond de tous nos confrères d'outre-pont.

Un film anti-turc qui ne sera pas tourné

La nouvelle que la « Metro-Goldwyn-Mayer » projetait de tourner un film nettement anti-turc, intitulé : « Quarante jours sur le Mont Mussa », et tiré du roman « Antaran de Trébizonde », avait suscité une juste émotion en Turquie. Le représentant en notre ville de l'importante firme américaine en question, annonce que celle-ci a renoncé à son projet, à la suite de l'intervention du Département des Affaires Etrangères des Etats-Unis. Le scénario sera transformé et on en fera un ciné-roman se déroulant en Amérique.

On notera avec satisfaction que les gouvernements amis de Roumanie et de Yougoslavie avaient décidé spontanément d'interdire la projection éventuelle d'un pareil film sur toute l'étendue de leur territoire.

Les facéties de Borée

Le vent qui a soufflé, ces jours derniers, en tempête, dans nos eaux, a provoqué plus d'une mésaventure : embarcations entraînées par le courant et les vagues, disparitions provisoires d'excursionnistes munis en Argonautes involontaires. Nous avons relaté plusieurs de ces odyssees. On signale même le cas d'une barque qui a dérivé jusqu'à Mudanya. Le cas du batelier Halli a été particulièrement dramatique.

Ce brave homme avait embarqué à Galata trente-six dames - jennes de lait pour les transporter à Kadikoy. Par le travers de Sarayburnu, l'embarcation fut saignée par le courant et commença à dériver vers les Iles. Halli eut beau ramer de toutes ses forces, la barque, trop lourdement chargée, ne pouvait remonter le courant. Elle fut portée ainsi par les eaux jusqu'aux abords de Maltepe. Là, à la suite d'une vague plus violente que les précédentes, elle capota. Halli put, toutefois, se hisser sur la coque de son esquif qui continuait à flotter, la quille en l'air. Malheureusement, personne n'entendit ses appels.

Quelques heures s'écoulèrent. Une des dames-jennes de lait fut rejetée à la côte, à Heybeliada. Les bateliers en conclurent à un sinistre. Ils alertèrent la police. Un motor-boat fut envoyé aux recherches. On retrouva l'infortuné Halli qui, épuisé, s'agrippait à son embarcation d'une main malade par le froid. On a pu recueillir une partie des dames-jennes qui flottaient encore sur l'eau. Gageons que leur lait aura un goût vaguement salé !

Un coté appartenant au fils de M. Lescuyer, premier conseiller de l'ambassade de France, a capoté devant Büyükdere. Les jeunes nauchers avaient-ils trop serré l'échoué ou une saute de vent les prit-elle au dépourvu ?... Toujours est-il que l'embarcation chavira. Le motor-boat Ankara, du service sanitaire des côtes, se porta au secours des occupants de l'embarcation qui en furent quittes pour un bain forcé.

Le coté a d'ailleurs été retiré à la côte et redressé sur sa quille.

Dimanche, 20 Octobre, Recensement Général

Faites inscrire tous ceux qui seront, ce jour-là, chez vous...

L'agitation anti-sémite en Pologne

Lodz, 5. — Des propagandistes anti-sémites invitent la population à boycotter les magasins juifs. La police a opéré de nombreuses arrestations.

Les ministres anglais rentrent à Londres

Londres, 5 A. A. — M. Mac Donald arriva ici venant de Lossiemouth. M. Baldwin quitta Aix-les-Bains pour Londres. Il sera ici aujourd'hui.

Les volontaires

Rome, 4. — Parmi les personnes d'une condition sociale élevée qui se sont engagées comme volontaires pour l'Afrique Orientale, on cite M. Francesco Malgeri, directeur du grand quotidien romain, le « Messaggero », et le journaliste, M. Assero Gravelli, ancien directeur de la revue « Anti-Europa », actuellement directeur de la revue « Ottobre ».

Malveillance ?

Copenhague, 4. — Le vapeur danois United States, récemment acquis par le gouvernement italien, a été détruit dans le port par un incendie. On croit à un attentat dû à la malveillance.

L'Italie condamne la présence de l'Ethiopie à la S. D. N. qui nuit au prestige de cette assemblée de nations civilisées

Le réquisitoire écrasant remis à Genève par le baron Aloisi

Rome, 5 A. A. — Le volumineux mémorandum italien présenté hier au conseil de la S. D. N. fait d'abord l'historique des rapports entre l'Ethiopie et l'Italie. Il en rappelle l'origine, au milieu du siècle dernier. Il ajoute que ces rapports furent consacrés par le traité d'Ucciali de 1889, dont l'article 17 fixait nettement la prépondérance de l'Italie. Mais, aussitôt la signature de ce traité, l'Ethiopie commença une série d'actes hostiles qui aboutirent au conflit de 1895-96.

Le gouvernement italien reprit sa politique de collaboration, dès la fin des hostilités et conclut plusieurs traités et conventions. Une preuve des bonnes intentions de Rome est le fait que les premières armes et munitions destinées à l'Ethiopie furent fournies par l'Italie. Le prix de celles-ci n'a d'ailleurs jamais été entièrement acquitté.

Le bilan de 40 ans

Les dernières 40 années des rapports entre les deux pays furent marquées par : Primo : le refus de l'Ethiopie de délimiter sa frontière avec les colonies italiennes et l'occupation illégale du territoire italien par les troupes éthiopiennes ; Secundo : des injures à des agents diplomatiques ; Tertio : des atteintes aux vies et aux biens italiens.

Le mémorandum souligne que l'Ethiopie opposa toujours une politique dilatoire aux offres italiennes de délimiter les frontières. Il cite des exemples où l'Ethiopie voulut considérer certaines terres comme lui appartenant, alors que les traités les attribuaient à l'Italie, notamment la tribu Cunama.

Le traité de 1928

L'Italie donna la plus grande preuve d'amitié en signant le traité de 1928. Ce traité, d'une durée de 10 ans, assure à l'Ethiopie un débouché maritime et comporte l'obligation d'amplifier et de faire prospérer le commerce entre les deux pays. Mais l'obstruction éthiopienne fut constante, puisque Addis - Abeba refusa notamment d'engager des conseillers techniques, des médecins et des religieux italiens. En outre, l'Ethiopie accorda à des étrangers certains monopoles, créa des droits de douanes discriminatoires, institua une juridiction enlevant aux consuls leurs attributions judiciaires, contrairement aux stipulations dudit traité.

La menace éthiopienne pendant la guerre mondiale

Le mémorandum souligne que les violations des territoires italiens, au moment de la guerre mondiale, obligèrent l'Italie à envoyer des troupes en Erythrée. Il cite de nombreuses agressions de courriers postaux et de sujets italiens. Il souligne que l'anarchie et les querelles intestines en Ethiopie constituent un danger permanent pour les colonies italiennes. C'est cet état chronique de désordre qui oblige les nations voisines à garantir leurs intérêts par des traités et des conventions divisant l'Ethiopie en zones d'influence, dont l'Italie eut la plus grande part.

L'Ethiopie et la S. D. N.

La deuxième partie du mémorandum rappelle que l'Ethiopie est, au sein de la S. D. N. dans une situation juridique mineure, car elle fait l'objet des protocoles de 1891 et de 1894, ainsi que du traité tripartite de 1906. Il souligne le fait que l'Ethiopie est incapable de remplir ses obligations de membre de la S. D. N., car elle n'exerce pas effectivement son autorité sur toute l'étendue de son territoire. Il montre enfin, que l'Ethiopie est incapable de remplir les conditions posées par l'article 23 du Covenant — qui précise que tout membre de la S. D. N. s'efforcera d'assurer des conditions de vie équitable pour ses sujets ainsi que la liberté de communications et de commerce.

L'esclavage légal

Le gouvernement italien cite de nombreux cas de trafic d'esclaves, établis notamment par Lord Lugard, chargé par la S. D. N. de faire une enquête sur l'esclavage en Ethiopie.

Le rapport Lugard tend à établir : Primo : que l'Ethiopie reconnaît l'esclavage comme légal ;

Secundo : que la traite des esclaves est encore largement pratiquée, avec la participation directe du gouvernement ; Tertio : que l'Ethiopie méprisait totalement les engagements pris à l'égard de la S. D. N. Il dépeint les mœurs barbares de ce pays, incompatibles avec sa qualité de membre de la S. D. N., notamment la castration d'adultes et de jeunes garçons, ainsi que des cas de tortures, de supplices et d'antropophagie.

Conclusion

Le mémorandum italien conclut que l'Ethiopie ne se montra pas digne de Genève et qu'elle ne peut plus y figurer sans nuire au prestige de cette assemblée de nations civilisées.

Le baron Aloisi parle à la presse

Genève, 5 A. A. — M. Aloisi commenta devant la presse les déclarations qu'il fit hier après-midi au conseil.

Les explications de M. Aloisi donnèrent l'impression que la volonté d'action de l'Italie n'exclut pas toute possibilité de conciliation.

« Nous n'avons, dit-il, formulé aucune demande en conclusion de notre intervention : il appartient maintenant au conseil de décider. »

Il ajouta que l'Italie accepte de discuter avec le conseil, non avec l'Ethiopie qu'elle considère comme « hors la loi. »

Il précisa que l'Italie n'avait pas demandé l'exclusion de l'Ethiopie, car il appartient au conseil de décider et de choisir entre l'Italie et l'Ethiopie.

Il affirme que l'Italie n'a nullement l'intention de quitter la S. D. N.

Interrogé, il répondit qu'un danger immédiat n'existait pas, sauf en cas de provocation.

Faisant allusion aux propositions de Paris, il dit que la question restait de savoir si celles-ci représentaient le commencement ou la fin de la négociation, indiquant ainsi qu'il y a possibilité de trouver un accord.

La séance d'hier du Conseil de la S. D. N.

Genève, 5. — La séance du conseil de la S. D. N. a été ouverte à 16 heures 30, sous la présidence du ministre de l'Argentine à Berne, M. Reniz Guinazu. Dans son discours d'introduction, à la session, ce diplomate a déclaré que la tâche la plus sérieuse de la S. D. N., sera maintenant d'examiner les relations entre l'Italie et l'Ethiopie qui ont traversé, ces temps derniers, des phases si changeantes.

Puis on a donné lecture du rapport de la commission d'arbitrage pour le règlement de l'incident d'Oual-Oual. Il y est dit, en substance, que l'Italie n'a absolument aucune responsabilité dans l'incident et que les responsabilités de l'Ethiopie n'ont pu être démontrées.

Un conflit entre l'Angleterre et l'Italie n'est pas possible, dit M. Eden

Le ministre anglais pour la S. D. N., M. Eden, a parlé ensuite. Il a souligné dans son discours, que l'Angleterre fera tout pour amener une solution pacifique du conflit italo-abyssin. Il rappela le pacte de Paris, fit l'historique de la conférence tripartite, reconnut la nécessité de réformes en Ethiopie, mais déclara que l'Abyssinie pourrait réaliser ces réformes, grâce à l'assistance collective de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, sous le contrôle de la S. D. N., compte tenu des intérêts spéciaux italiens et sans exclure un ajustement territorial.

M. EDEN SOULIGNA QU'UN CONFLIT ENTRE L'ANGLETERRE ET L'ITALIE, TANT SUR LE TERRAIN POLITIQUE QUE SUR LE TERRAIN ECONOMIQUE EST IMPOSSIBLE.

« La S. D. N., dit-il encore, traverse actuellement une épreuve vitale. Si elle ne la surmonte pas avec succès, son influence en sera gravement affaiblie. L'écroulement de la S. D. N. et le désordre international qui s'ensuivra seraient une calamité mondiale. »

Il déclara finalement que l'Italie, en signant le pacte Briand - Kellogg, avait spécifié qu'elle excluait l'Afrique de l'application de ce pacte.

La presse française se félicite de ce qu'il n'y a pas eu d'incident anglo-italien

Paris, 5 A. A. — Tout en reconnaissant que la situation éthiopienne est très grave, les journaux parisiens constatent avec une évidente satisfaction que la première séance de la S. D. N. ne vit pas d'incident regrettable et que les paroles de M. Eden furent particulièrement modérées.

« On redoutait un incident anglo-italien, mais M. Eden parla avec beaucoup de modération, écrit « Le Journal ». La situation reste très grave. Le répit est bref, mais encore ne faut-il pas le gâcher. »

« Le Petit Parisien » dit : « M. Eden contribua beaucoup à rétablir l'atmosphère de détente qui se créa rapidement, malgré les craintes. La déclaration de M. Aloisi fut surtout un écrasant réquisitoire contre l'Ethiopie. Ses conclusions produisirent un émoi profond, car on y voit une menace d'hostilités prochaines. »

« Le Figaro » écrit : « Il n'y eut pas de heurt entre l'Italie et l'Angleterre. »

Genève, 5. — Hier, dans la matinée, le président du conseil français, M. Laval, et le ministre anglais pour la S. D. N., M. Eden, ont eu un long entretien. Le délégué italien, le baron Aloisi, a participé également à la conversation. On apprend qu'en dépit d'une certaine résistance, le ministre anglais, M. Eden, obtint que la séance du conseil, eût lieu le jour-même à 16 heures 30.

ON APPREND QUE LE PRESIDENT DU CONSEIL FRANÇAIS DEPOSERA UNE MOTION PROPOSANT D'ACORDER A L'ITALIE LE MANDAT SUR L'ETHIOPIE.

Les prudentes déclarations de M. Laval

M. Laval, parlant ensuite, rappela, dans une brève allocution, l'attachement de la France à la S. D. N. et il souligna qu'elle ne négligera rien pour arriver à un règlement pacifique. La France voit, dans la S. D. N., l'institution la plus indiquée et la plus autorisée pour assurer le rétablissement des relations normales entre l'Italie et l'Ethiopie.

Il estime que l'on pourrait trouver une solution équitable assurant à l'Italie la satisfaction qu'elle peut légitimement revendiquer sans manquer de reconnaître les droits essentiels de souveraineté de l'Abyssinie. Il exprima la conviction que le représentant de l'Italie apportera à l'examen des propositions pouvant lui être faites un large esprit de conciliation.

L'Italie, Etat civilisé, ne saurait être traitée sur un pied d'égalité avec l'Ethiopie Etat barbare

Le baron Aloisi déclara que l'Ethiopie armée, menace les frontières italiennes et que l'Italie ne peut lui accorder aucune confiance ; l'Abyssinie viola, d'ailleurs, tous ses engagements.

« L'Ethiopie, dit l'orateur, Etat barbare, ne peut avoir ni égalité de droits, ni égalité de devoirs avec des Etats civilisés. L'Italie est obligée de déclarer formellement blessée dans sa dignité de nation civilisée, si l'on continuait à discuter au sein de la S. D. N., sur le pied d'égalité avec l'Ethiopie et qu'elle se refuse à reconnaître cette égalité. »

Le baron Aloisi exposa également les raisons pour lesquelles l'Italie n'accepte pas les propositions anglo-françaises à la conférence de Paris. Il accusa l'Ethiopie de chercher à gagner du temps, en s'abritant derrière des tiers et de continuer à

Après la sentence

Les arbitres ont rendu leur sentence au sujet de l'incident d'Oual-Oual. Ils l'ont fait en s'inspirant de cet esprit de conciliation, de ce parti pris d'éviter les heurts, d'arrondir les angles, qui est bien dans la tradition de Genève et qui exclut à priori toute formule de condamnation directe et précise.

D'autre part, il faut reconnaître qu'il était difficile d'établir une démonstration péremptoire des faits, neuf mois après l'incident qui a provoqué l'enquête — d'autant plus que cet incident s'est déroulé en l'absence de tiers pouvant fournir un témoignage impartial.

Malgré ces circonstances particulières, la situation de l'Italie et celle de l'Ethiopie aux yeux des juges apparaissent nettement différentes.

Non seulement les arbitres ne confirment pas les accusations formelles portées par le gouvernement éthiopien contre l'Italie, lui attribuant la responsabilité directe de l'incident, mais au contraire, ils mettent absolument hors de cause tant le gouvernement de Rome que les autorités locales italiennes. Pour ce qui est de l'Ethiopie, de l'avis des arbitres, et suivant ce qui transparaît clairement entre les lignes de la sentence, si elle n'est pas condamnée, c'est surtout faute de données matérielles à sa charge. Il y a, entre ces deux conceptions, l'abîme qui sépare, sur le plan moral, un éclatant acquittement d'un non-lieu hésitant pour insuffisance de preuves.

En substance, la sentence reconnaît donc le bien fondé du point de vue italien.

G. P.

léser systématiquement les intérêts italiens.

L'ajournement

Après le baron Aloisi, le délégué de l'Ethiopie, le juriste français, M. Jéze, invoquant la sentence rendue par le comité d'arbitrage au sujet de l'incident d'Oual-Oual, soutint que la responsabilité de l'Abyssinie n'ayant pas été démontrée, les mesures militaires de l'Italie ne sont plus justifiées.

« Le temps presse, dit-il, il s'agit de savoir si une guerre d'extermination ne s'engagerait pas dans quelques jours contre l'Ethiopie. »

M. Oliva, représentant de l'Espagne, déclara ensuite que la S. D. N. doit tout mettre en action pour appliquer la procédure du Covenant.

Le président lève alors la séance en déclarant qu'il convoquera le conseil ultérieurement.

Le conseil s'ajourna, croit-on, pour donner à la délégation éthiopienne le temps d'examiner la situation. Entretemps, les principaux délégués poursuivront les négociations pour tenter de concilier les thèses opposées. Le conseil ne se réunira que lorsqu'il sera convoqué par le président Guinazu.

On n'escompte pas une réunion publique du conseil avant vendredi ou samedi.

Un comité de rapport sera nommé afin de poursuivre la recherche d'une formule pour la solution du litige. La délégation britannique était légèrement plus optimiste dans la soirée.

Genève, 4. — M. Eden verra demain notamment les délégués turc, tchécoslovaque, danois et polonais.

Une mesure de précaution...

Genève, 4. — Le secrétariat de la Société des Nations a ordonné, pour la présente session, de suspendre temporairement la diffusion par la radio des discours qui seront prononcés par les divers délégués.

L'abandon de la concession de la Standard Oil

La consternation à Addis-Abeba
Londres, 5 A. A. — On mande d'Addis-Abeba à l'Agence Reuter que c'est avec consternation que les milieux officiels d'Addis-Abeba apprennent la nouvelle que la Standard Oil abandonne la concession. On fait valoir qu'un préavis de 90 jours était prévu pour la dénonciation, néanmoins, on espère que d'autres capitalistes prendront la place de la Standard Oil.

Le chargé d'affaires des Etats-Unis sera reçu très prochainement par l'empereur.

Une enquête tardive

Pauvre Namik Ismail ! toi qui, de ton vivant, aimais tellement la tranquillité, qui sait combien tu te serais étonné si tu avais su que ta mort prématurée serait cause de tant de bruit et de tant de controverses !

Un enfant de ce pays, jeune, valeureux, de qui on attend de grandes choses meurt au cours d'une petite traversée. Je crois que la mort est subordonnée à l'arrêt du Destin et d'après moi, Namik Ismail était condamné, avant même que de naître, à mourir à l'heure, à la minute et dans les circonstances où il a fermé les yeux pour toujours. Mais ce destin est si cruel que l'être humain n'arrive pas à s'habituer à ses arrêts et il essaie autant que possible de réagir et de lutter.

Ceci est une consolation qui permet de dire ensuite :

— Que voulez-vous ? J'ai fait tout mon possible, il n'y a pas eu moyen de le sauver !

La population d'Istanbul, et les voyageurs qui ont assisté au triste spectacle de cet artiste luttant contre la mort, s'ils ont tellement été affectés, c'est principalement parce qu'ils n'ont pas eu la consolation de dire : « Que voulez-vous ? l'impossible a été tenté. »

Ils se disent, au contraire :

— Ah ! si les médecins voulaient s'être trouvés dans la boîte à pharmacie, si l'on avait pu se procurer à temps la clé, peut-être le professeur accouru à son secours l'eût-il sauvé.

Ils se demandent aussi pourquoi le chauffeur de l'auto - ambulance, dans un cas aussi urgent, ne voulait pas prendre le malade, sous prétexte qu'il est uniquement chargé de recueillir des blessés ?

Ce sont ces agitations vaines, les lacunes, le manque d'initiative qui ont provoqué l'émotion générale, le public n'ayant pas pu, je le répète, se consoler au moins à l'idée que tout avait été tenté pour sauver le malade.

Comme je trouve naturelle cette émotion du public, j'estime qu'il est inutile de rechercher des consolations. D'après ma conviction, Namik Ismail était condamné à mourir ainsi :

Je ne sais qui a dit :

« En Occident, la mort est un accident. En Orient, vivre longtemps, est un accident. »

Vous avez sans doute lu la lettre du directeur de l'Hygiène. Quel sang-froid dans son contenu ! Comme on explique, en quelques mots, la mort d'un directeur d'une école supérieure, d'un grand artiste ! On dirait qu'il s'agit d'un accident banal entre un voyageur et un contrôleur de billets !

Ensuite, la mort est expliquée par l'expression « à la suite d'une crise » comme s'il s'agissait de l'évanouissement par suite de la chaleur, d'une femme nerveuse !...

Mais le plus drôle, c'est quand le directeur de l'Hygiène donne un démenti à ceux qui ont été les témoins oculaires des faits qu'ils ont rapportés tels quels ; il assure que, d'après les dispositions légales des articles qu'il énumère, les médecins prévus se trouvaient dans la boîte à pharmacie et qu'ils étaient étiquetés !

Voyez-vous le directeur de l'Hygiène cite avec minutie tous les textes des lois. C'est admirable ! Nous savons tous que nos lois sont parfaites dans tous les domaines et que tout a été prévu, parce que nous avons pris ces lois des meilleures sources.

Si les lois pouvaient, à l'instar d'un être vivant, appliquer elles-mêmes les dispositions qu'elles contiennent, il n'y a pas de doute qu'il n'y aurait eu aucune lacune dans nos affaires. Malheureusement — et il en est ainsi partout, dans le monde — les lois ne s'appliquent pas elles-mêmes. Elles ont un côté moral, qui leur donne de la vie, et assure leur application. Sans cela elles restent lettres mortes, si parfaites qu'elles soient.

L'âme d'une loi réside dans le contrôle, c'est-à-dire dans la façon dont ses dispositions sont appliquées.

La direction avise qu'une enquête a été faite sans spécifier quand, ni par qui. Si elle a eu lieu par elle ou par l'administration du port, comme il ressort du communiqué, mais bien après l'incident quelle peut être l'utilité d'une enquête entreprise dans de telles conditions ?

Si, dès que l'incident s'est produit, et sans qu'on eût touché à la boîte de pharmacie, à la suite d'une mesure prise par la police, on eût appelé sur les lieux le procureur de la République, qui aurait entrepris, séance tenante, cette enquête, nous en eussions compris la raison d'être et la valeur.

C'était ce qu'il fallait pour donner une force créatrice à la loi.

Or, l'enquête a été faite après que du temps s'est écoulé et sans que l'on ait empêché un département, que l'opinion publique accuse de toucher à la boîte de pharmacie.

Et maintenant, qui croire : des compatriotes, témoins oculaires du drame, ou le département intéressé ?

Il y a aussi un compatriote à la tête de ce département. Rien ne nous autorise à préférer l'un d'entre ces deux compatriotes.

Vous rendez-vous compte des résultats néfastes produits par ces hésitations, ces soupçons ?

Ahmet AGAOGLU

(Du «Cumhuriyet»)

[Lire en quatrième page, sous notre rubrique « La presse turque de ce matin », l'article très intéressant et très logique que le Zaman a consacré à cette douloureuse question.]

Les ruines de Haymana

A l'est de Haymana, se dresse une colline raide, dénommée Yilanhisar. Les fragments d'œuvres en terre cuite qu'on y rencontre autoriseraient à croire qu'il s'agit d'une ruine.

Au cimetière du village Kizilkabuklu séparé de Haymana par de hautes collines et des bois on rencontre fréquemment des colonnes et des stèles funéraires en marbre. Une de ces dernières, malgré le mauvais état dans lequel elle se trouve, retient particulièrement l'attention. L'épigraphie est illisible, mais on peut distinguer à la partie supérieure, une forme d'aigle et dans les carrés qui se trouvent au-dessous, de beaux symboles.

On ignore la véritable provenance de ces marbres qu'on rencontre un peu partout dans ces parages. Il est probable qu'ils proviennent d'Ankara, ou des carrières de marbre se trouvant au nord de Kerpoglu, qui est plus au sud et plus près de ces parages par rapport à Ankara.

Au cimetière de Kadiköy, situé à 4 kilomètres au nord de Haymana, on trouve également des blocs de marbre gravés, mais les ouvrages présentant une importance réelle se trouvent surtout au village Erif, qui est plus au nord. Le cimetière de ce village est en quelque sorte une exposition d'œuvres byzantines et romaines. A proximité de ce village, et à l'ouest de la rivière, se trouve un tumulus long et peu élevé que les paysans dénomment «cimetière». Immédiatement au nord du village, on rencontre une gorge bordée de rochers abrupts, sur lesquels on aperçoit des traces de travaux humains, travaux qui sont actuellement en état de ruine. Je suis sûr, cependant, que des recherches minutieuses, permettraient d'y découvrir des œuvres de grande valeur.

La gorge franchie, on rencontre un tumulus qui donne, vu sa grandeur, l'impression d'être une ruine, bien qu'il ne porte aucune trace susceptible de corroborer cette supposition, d'où je déduis qu'il s'agit d'un grand et rare tumulus. A l'est de ce dernier, on rencontre six autres tumulus de dimensions plus réduites.

Aux villages Sarigöl et Durutlar, situés respectivement à l'est et au nord d'Erif, distants de 4 km. de cette localité, on rencontre des ruines, des stèles funéraires et des fragments de colonnes.

L'emplacement qui offre le plus d'intérêt dans ces parages, est un grand tumulus en ruine, situé sur le village «Türk höyüğü». Ce tumulus est un des plus grands de l'Anatolie. Parmi les milliers qu'il m'a été donné de voir jusqu'à présent, il en est très peu qui puissent rivaliser en grandeur et en hauteur avec celui que je viens de citer. Il se prolonge et s'élève du sud au nord. Au-dessus, on voit deux colonnes de marbres, assez distantes l'une de l'autre. Au cimetière on trouve à profusion des œuvres byzantines et romaines. Fort probablement, les œuvres se trouvant aux alentours ont été enlevées. Les fouilles à y entreprendre donneraient sûrement des résultats très remarquables.

Un peu plus au nord, et à l'est de la rivière, j'ai rencontré au village Abdülkerim, un tumulus et un cimetière contenant des œuvres anciennes, ainsi que la tombe d'un saint appelé Abdülkerim Baba. La stèle de la tombe est une œuvre byzantine, partiellement plâtrée. On rencontre, en outre, près de la porte de l'édifice qui surmonte la tombe, une stèle funéraire utilisée comme pierre de fondement.

Au milieu et à l'est de la route qui va de ce village à celui de Baba Yakub, se trouve un lieu dénommé Tirkazlar, ainsi appelé en raison de l'existence sur les lieux de nombreuses cavernes. On y rencontre une fontaine, une assez grande ruine et les restes d'un hôtel datant de l'époque romaine. Ces restes se composent de blocs de marbre ciselés, les uns grossièrement, et les autres avec une certaine finesse. Il ne reste de l'édifice qu'une très petite partie s'offrant à l'œil (3 x 4,5 mètres).

Le fond est également couvert de marbre.

Au village Baba Yakub, situé un peu plus au nord, on voit un tumulus d'assez grandes dimensions, surmonté d'un cimetière, dans lequel se trouvent des colonnes et des stèles de l'époque romaine.

Les alentours du village sont pleins de stations archéologiques remarquables. La route, passant par les ruines d'Ahmetli, Çokviran, le höyük de Harmanetli, les ruines de Ikpinar, Bozhöyük, Tah takale, İğdel çeşme ürenli, Gıyvecek pinar, les ruines des Hisarick et Kale, près du village Polatlar, atteint la rivière d'Ankara, qu'elle franchit pour arriver à Ziz. Les œuvres s'y trouvent ainsi que l'hypogée dénommée Zincirlikaya, sont assez importantes.

Aux environs de Ziz, devant la fontaine Erkeksu, on voit quelques colonnes, ainsi que le tumulus Kargınin Erkek höyüğü et un peu plus au nord, les ruines de «Çerçiyaka Bedesten höyüğü». Toutes ces ruines attendent d'être travaillées par des hommes de science qui leur arracheront leur secret.

Avni Candar

(De l'Ankara)

L'Exposition des industries de la mer

Gênes, 4. — La IIème Exposition Internationale des Industries de la mer et de la plage a été clôturée. Plus de 400 mille personnes, parmi lesquelles de nombreux touristes italiens et étrangers, ont visité l'Exposition, qui a obtenu un magnifique succès.

Les ailes turques

Le développement de notre aviation civile



Dans la cabine d'un paquebot aérien

L'exploitation des services aériens a décidé d'acheter de nouveaux appareils pour le transport de voyageurs et de marchandises. Ils devront être du tout dernier système et pourvus de tout le confort désirable. La mise en adjudication de la fourniture de ces avions a été portée à la connaissance des fabriques intéressées d'Europe qui ont déjà commencé à envoyer leurs représentants en Turquie.

Les soumissions sont recevables jusqu'à la fin d'octobre.

LA VIE LOCALE

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Condoléances d'Atatürk au Roi Léopold III

A l'occasion du tragique décès de la reine Astrid, le Président de la République a adressé un télégramme au roi Léopold III pour lui exprimer la part sincère qu'il prend au deuil qui frappe si cruellement le roi, son auguste famille et la nation belge.

Le roi des Belges a transmis ses remerciements sincères.

Ambassade de Turquie à Moscou

M. Zekai Apaydin, ambassadeur de Turquie à Moscou, fut reçu, lundi, par le président du conseil des commissaires du peuple de l'U. R. S. S., M. Molotov, avec lequel il eut un long entretien.

Ambassade d'Allemagne

Une dépêche de Berlin annonce que le «Führer» et chancelier Hitler, a confirmé, hier, la nomination du Dr. Keller comme ambassadeur d'Allemagne à Ankara.

L'anniversaire du Roi Pierre II

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté le Roi Pierre II de Yougoslavie, un Te Deum sera chanté à l'Eglise Catholique de Saint-Georges à Galata, le vendredi, 6 septembre à 9h. et à 10 heures, en la chapelle orthodoxe de Saint-André, à Mühann Caddesi, n° 109 à Galata.

Le ministre de Yougoslavie recevra ensuite les membres de la colonie yougoslave à l'hôtel de la légation à Yeniköy, de midi à 1h.

Légation de Suède

M. W. Winther, ministre de Suède, est parti lundi pour Yalova où il se reposera pendant quelques semaines.

En son absence, la légation sera gérée par M. de Tamm, secrétaire de la légation, en qualité de chargé d'affaires ad interim.

LE VILAYET

La police montée

Une escouade de policiers à cheval avait été constituée l'année dernière, lors de la visite à Istanbul, du Şehinshahi Pehlivi. Toutefois, cette formation étant demeurée hors des cadres, fut dissoute ultérieurement. Le nouveau directeur de la Sûreté, M. Salih Kilig, a longuement étudié la question et a constaté que, partout au monde, la police montée rend de très grands services. Il a conclu, par conséquent, à l'opportunité d'en créer une également en notre ville.

Pour le moment, on envisage de limiter à 50 hommes l'effectif des policiers à cheval. Ils collaboreront avec les agents de police cyclistes et motocyclistes. Ils porteront une casquette noire et seront chaussés de bottes.

Les archives de la douane

On est en train de trier tous les dossiers d'affaires qui se sont accumulés dans les archives des douanes pour incinérer ceux qui n'ont plus de valeur et conserver ceux qui peuvent avoir une importance historique.

LA MUNICIPALITE

Les taxis découverts

Le public, donnant sa préférence aux taxis découverts, il y en avait un grand nombre avant la décision prise par la municipalité de les fermer. Pour se conformer à cette nouvelle disposition, les propriétaires des taxis, durent procéder à des aménagements coûteux.

Or, lors de la dernière révision des voitures de transport en commun, la Municipalité a retiré le permis de circulation à 12 chauffeurs qui n'avaient pas demandé l'autorisation préalable pour faire la transformation : il y en a 68 qui se trouvent dans ce même cas soit 80 taxis qui seront ainsi enlevés de la circulation.

LA fontaine d'Azapkapı

Le Ministère de l'Instruction Publique a demandé à la direction des Musées de lui adresser le devis des réparations de la fameuse fontaine de la Sultane Salihah, à Azapkapı.

Cette fontaine, de forme générale carrée, est garnie sur la face antérieure, qui donne sur la rue, de deux bassins au milieu desquels avance un «sebil» en forme de rotonde hexagonale. Cette face est richement décorée tandis que les trois autres sont nues. Elle fut construite par le Sultan Ahmed III, vers 1727. Elle est actuellement dans un état de grand abandon. Sa charpente et son toit à auvent menacent ruine.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Elle a prolongé d'une année le délai imparti à cet égard, sauf en ce qui concerne les taxis qui ont des dossiers en vœux et qui doivent les recouvrer en piquet jusqu'à la fin du mois.

Notre confrère, le Zaman, après avoir reproduit les nouvelles qui précèdent, estime que la Municipalité a tort et qu'il n'est pas juste de priver de leur pain, 80 chauffeurs alors que les taxis en service se plaignent du manque de travail.

Les partis grecs à la veille du plébiscite

(De notre correspondant particulier)

Athènes, 3. — La lutte occulte qui se poursuit entre les républicains et les royalistes, relevant du parti populiste qui s'est scindé en deux factions, s'est encore corsée ces jours derniers. Il en est de même au sein du parti radical-national dont le chef, général Condylis, s'est rallié à la monarchie alors que la majorité des membres du parti sont républicains. Les divergences entre les deux tendances opposées du parti populiste, en raison de l'attitude neutre de M. Tsaldaris, ne sauraient menacer sérieusement la cohésion ou l'unité des populistes ; leur leader leur a laissé entière liberté de voter, au cours du plébiscite, suivant leurs sympathies ou leurs convictions personnelles.

Les partis-fantômes

On peut être excellent républicain et ne pas se gêner pour le proclamer tout en appartenant au parti populiste ; par contre, le général Condylis a ordonné aux radicaux - nationaux de voter pour la restauration de la monarchie, sous peine d'expulsion de son parti. Le fait est que le parti radical - national n'a jamais été compté comme parti politique important.

Comme celui du général Métaxas, le fantomatique parti de la libre opinion. (Eleftrophronon), il a toujours été considéré comme une entité métaphysique, au même titre qu'un autre parti funambulesque le parti républicain conservateur, de M. André Michalacopoulos. Ces trois partis sont connus uniquement par la personnalité représentative de leurs leaders et fondateurs. Quant au général Condylis, ce n'est pas sur l'importance numérique des radicaux - nationaux qu'il compte, dans la politique grecque, mais certainement sur son influence personnelle et sur les amitiés qu'il entretient dans l'armée.

Les populistes, royalistes militants collaborent avec les métaxistes, alors que les condylistes monarchistes se tiennent à l'écart.

Les seuls partis qui comptent aujourd'hui dans la lutte qui va s'engager autour de la question étatique, c'est le parti populiste et le parti libéral. Bien que scindés en deux factions — vénizélistes et libéraux — démocrates — les libéraux s'accordent autour de la bannière républicaine. Les autres partis, social - démocrate de Papanastasiou, républicain progressiste de Cafandaris, agrarien de Mylonas, sont franchement républicains. Le parti communiste et le parti socialiste marcheront avec les républicains.

En apparence, il y a un paradoxe. On est surpris de voir le parti populiste divisé sur une question de l'importance du régime de l'Etat. Ce n'est toutefois qu'une apparence. Les forces vives, la grande masse du parti populiste sont d'essence royaliste. Les populistes qui se proclament républicains sont une minorité infime et appartiennent à l'élite idéaliste de ce parti. La masse est constituée par les électeurs de l'ancienne Grèce, fermement attachés à la royauté et à la dynastie déchue.

Suivant certains indices accueillis par les journaux républicains, M. Tsaldaris pencherait pour l'ajournement du plébiscite, en suite de sa correspondance avec MM. Maximos et Pasmazoglou. Comme indicatif de cette éventualité, on note que l'ami intime de M. Tsaldaris, le maire d'Athènes, M. Kozdiaz, qui avait été chargé d'une mission confidentielle à Londres, auprès du roi Georges, fait circuler parmi les associations professionnelles, un protocole pour recueillir des signatures de partisans de l'ajournement du plébiscite.

Ce fait a produit une profonde impression dans tous les milieux politiques.

Les conditions de M. Vénizélos

Le nouveau quotidien, Ethniki Enosis, qui se proclame organe des intérêts populaires, donne, dans son premier numéro, la nouvelle suivante :

« D'après des informations que nous avons puisées aux meilleures sources, M. Vénizélos a adressé, il y a plus d'un mois, au roi Georges, une lettre, où il précise que le parti libéral n'a aucune objection à formuler quant à son retour et sa restauration en Grèce, si le peuple hellénique se prononce librement dans ce sens. La condition qu'il pose, toutefois, est qu'avant le plébiscite, le roi intervienne auprès du gouvernement, pour se faire le promoteur d'une amnistie générale pour les condamnés pour participation à l'insurrection du 1er mars et la réintégration à leurs postes, des officiers et des fonctionnaires licenciés. »

D'autre part, le même journal annonce que, depuis que la question étatique a été mise en compétition, les deux camps opposés ont essayé, par des moyens fallacieux, de représenter l'armée comme favorisant l'un ou l'autre camp. « De source absolument sûre — note l'Ethniki Enosis — on nous affirme que l'armée ne penche ni d'un côté, ni de l'autre, n'ayant en vue que le calme et qu'elle est prête à lutter contre quiconque essaierait dans un but intéressé de troubler l'ordre. Tous les grands chefs des forces militaires nationales sont d'accord sur ce point. Cependant, un nombre très restreint d'officiers, relevant de l'un ou de l'autre camp, ont commencé, depuis une semaine, à esquiver une activité trouble. »

« Ainsi, des officiers royalistes et des officiers républicains, font circuler parmi leurs camarades des protocoles à signer : les premiers en vue d'une solution violente et illégale dans la question étatique. »

« Ainsi, des officiers royalistes et des officiers républicains, font circuler parmi leurs camarades des protocoles à signer : les premiers en vue d'une solution violente et illégale dans la question étatique. »

« Ainsi, des officiers royalistes et des officiers républicains, font circuler parmi leurs camarades des protocoles à signer : les premiers en vue d'une solution violente et illégale dans la question étatique. »

« Ainsi, des officiers royalistes et des officiers républicains, font circuler parmi leurs camarades des protocoles à signer : les premiers en vue d'une solution violente et illégale dans la question étatique. »

Les «Gagaouz», sont Turcs!

M. Nizameddin Nazif écrit, sous ce titre, dans le Tan :

« Nos frontières sont ouvertes aux fils et aux filles de ceux de qui, dans les veines, coule du sang turc et qui ont grandi dans la culture turque. »

Les groupes ethniques qui remplissent l'une de ces conditions ou peut-être les deux sont quelquefois considérés comme des minorités, aux lieux où ils se trouvent dans les Balkans, aux abords de l'Europe Centrale ou sur le littoral de la mer Noire ; mais s'ils sont groupés et réunis, ils formeront peut-être une importante majorité.

Mais que l'on n'aille pas croire que ces masses sont invitées en Turquie en vue de combler les vides causés par les guerres, les luttes politiques intérieures, les crises économiques dans les maisons turques, les champs et les ateliers turcs. S'il en était ainsi, nous pourrions douter de la capacité de la Turquie d'aujourd'hui d'élever et d'accroître les générations nouvelles. Or, comment pourrait-on formuler un pareil doute au spectacle de l'accroissement de la population turque, en cinq ans, de plus de sept millions ? Et il y a beaucoup de raisons de croire que les résultats du recensement qui sera fait le 20 octobre démontrent que ce chiffre est, en réalité, beaucoup plus élevé encore.

Dans ces conditions, pourquoi la Turquie attribue-t-elle une importance si décisive aux affaires d'émigration ? Parce que nous voulons que la concentration dans les villes des grandes masses humaines, nécessitée par l'application de notre plan industriel, n'ait pas pour effet d'appauvrir les champs et les fermes en leur retirant leurs bras et leurs énergies.

C'est là le principe. Vient ensuite notre désir d'établir une forte densité humaine en Thrace en y groupant des individus habitués à respirer l'air des Balkans et pouvant vivre sur ces territoires. Toutefois, pour satisfaire ce besoin, nous ne procédons pas comme les peuples de l'Amérique du Sud, de l'Amérique latine qui, le nez à tout vent, cherchent partout des hommes à appeler, accueillent à bras ouverts tout aventurier promettant des primes.

Nous ne sommes pas en train de crier :

— Aman bize geliniz !

Nous accueillons parmi nous avec joie et avec le plus grand empressement, les Turcs de Roumanie et de Bulgarie, les Pomaks de Macédoine et de Bulgarie, les Bosniaques et les Albanais de Yougoslavie qui veulent ou voudront émigrer en groupes.

Par contre, il conviendra de s'arrêter un instant sur le cas des «Gagaouz».

Pourquoi ?

Parce que nous avons lu dans le Messager d'Athènes un article qui est l'expression d'une étrange nervosité et qui est privé de 100 pour cent de toute valeur scientifique. ...

M. Nizameddin Nazif reproduit ensuite intégralement l'article en question, paru dans le n° du 17 août du journal athénien sous la signature de Ok. Lisrofi. L'auteur invoque, entre autres témoignages, celui d'un prêtre de Varna, Gagaouz, et docteur en philosophie de l'Université d'Erlangen, pour démontrer que les «Gagaouz» seraient des «Chré

CONTE DU BEYOĞLU

Quitte et Double!

Par Edmond SEE.

Je bavardais, en prenant le porto dans le studio de mon camarade André Gardanne, l'auteur dramatique « bien connu », lorsque, désireux de me montrer je ne sais quel manuscrit, André fit appeler son secrétaire. Je vis alors entrer un vieux bonhomme aux allures timides, un peu effacées, et qu'il me sembla vaguement connaître. Mon ami lui ayant donné les instructions nécessaires, l'autre disparut.

— Tu as donc un nouveau secrétaire ? lui demandai-je.

— Hé oui !
— Es-tu content de lui ?
— Content ? S'exclama mon ami. Je serais difficile si je ne l'étais pas !... Ce bonhomme-là, vois-tu, il se jetterait au feu pour moi, c'est bien simple ! Il tuerait celui qui oserait proférer à mon sujet un mot malveillant ! Il est vrai qu'il me doit beaucoup, et que je l'ai tiré d'une passe plutôt dangereuse. car le vieux bougre s'était mis dans un bien mauvais cas !... Oui... Il était caissier chez mon oncle... à son usine... et avait barboté dans la caisse une somme assez considérable : dix mille francs !

— Ah ! m'écriai-je, il me semblait bien aussi que je l'avais reconnu ! C'est le père...

— Mongenot ! Mais oui !... Qui avait été pendant des années au service de mon père, et que mon oncle avait placé chez lui après sa mort !

— Et c'est lui ?

— Eh oui, lui ! Ce brave homme, marié, père de famille, grand-père même, qui à 69 ans, à la fin d'une vie sans tâche, a commis cet acte de folie ! Tout ça parce qu'entraîné, un jour, à Longchamp, aux courses, par un copain, ayant mis cent francs sur un canasson, et gagné, par hasard, la forte somme, il a continué de jouer — et naturellement de perdre ensuite — des sommes de plus en plus fortes ! Ce qui l'a conduit, un beau jour, là où je t'ai dit !

— Et alors ? demandai-je.

— Alors, un soir, à la veille d'une vérification des comptes menaçante pour lui, affolé à l'idée qu'il allait le lendemain, se trouver convaincu de vol, désolé, mais à jamais, il est venu me trouver pour me recommander sa famille, car, incapable de survivre à son déshonneur, il ne songeait à rien de moins qu'à se tuer !...

Bien entendu, j'ai mis tout en oeuvre pour le détourner de son funeste projet, le consoler, le réconforter, mais en vain ! Et à la pensée que mon oncle, « le patron », comme il disait, apprendrait la vérité, le pauvre diable perdait littéralement la tête !...

De fait, je n'étais pas moi-même très rassuré, car je connaissais mon oncle, et le savais rigide, impitoyable même en matière d'honneur, partant fort capable d'exiger l'arrestation immédiate de son caissier infidèle !... Je n'en insistai pas moins énergiquement auprès de ce dernier pour qu'il m'accordât vingt-quatre heures avant de tenter quoi que ce fut contre lui (et je finis par lui arracher une promesse).

D'ici là, ajoutai-je pour le convaincre, j'aurai bien trouvé le moyen de vous tirer d'affaires !

Or, je passai la nuit à le chercher, le moyen, sans résultat, lorsque brusquement, au petit jour, à force de me creuser la tête, il me vint une idée qui, au fur et à mesure que j'y réfléchis, m'apparut, ma foi, ingénieuse, et dont j'aurais la réussite possible !... Une idée, j'ose le dire, d'auteur dramatique, ou mieux de psychologue assez clairvoyant touchant les multiples réactions du cœur humain !

« Je m'habillai donc à la hâte, téléphonai à mon pauvre père Mongenot de venir me voir d'urgence avant de se rendre à son bureau, et dix minutes plus tard, il accourait, frémissant d'anxiété espérée ! Aussitôt, je pris la parole :

— Mon vieux, lui dis-je, écoutez-moi bien ! Et surtout ne discutez pas, ne protestez pas ! Contentez-vous de m'obéir aveuglément si vous voulez que je vous salue ! C'est juré ? Bon ! Alors, voilà la chose !... C'est bien dix mille francs que vous avez dérobés et qui manquent à votre caisse ?... Oui... bien ! Mais, à l'heure présente, nul ne s'est aperçu de rien !... Parfait ! Vous allez donc, de ce pas, retourner là-bas, et écouter-moi bien ! — prendre dix nouveaux billets de mille que vous m'apporterez ici !

Et comme il esquissait un geste de révolte, je l'arrêtai avant qu'il pût placer un mot :

— Oh ! non, mon vieux ! Je vous en prie ! Pas un mot. Je sais ce que je fais ! Et vous, vous m'avez juré de m'obéir ! Par conséquent, filez ! Et revenez ici avec la somme ! Le reste me regarde... Sur quoi, je le poussai hors de mon bureau dans un état de parfait ahurissement !

Deux heures plus tard, introduit auprès de mon oncle, j'entrai dans le vif du sujet sans perdre une minute :

— Je suis chargé auprès de toi, artifice, avec effort, d'une mission bien délicate, Mongenot, qui s'est rendu coupable d'une faute grave... et pour lequel je viens implorer ton indulgence !... Oui... mais, de probité, a cédé à un mouvement de folie... et il a distrait de sa caisse, gaspillé une somme importante à ton préjudice... vingt mille francs !

Je racontai ensuite à mon oncle, stupéfait, n'en croyant pas ses oreilles, les

circonstances ayant précédé ce larcin, et me mis en devoir de plaider les circonstances atténuantes ! Mais déjà, le visage de mon oncle s'était fermé, durci, et il m'interrompit :

— Non, me jeta-t-il d'une voix mordante ! Intile de te fatiguer ! Tu connais mes principes. Je croyais avoir eu affaire chez moi, depuis vingt ans, à un honnête homme ! Je découvre que cet homme n'est qu'un vulgaire coquin. Et pour ces gens-là, pas de pitié !...

Et il décrocha le récepteur du téléphone à portée de sa main.

— Oh ! protestai-je, tu ne vas tout de même pas...
— Le faire arrêter ? Non, je me gênerais ! Tu vas voir ça tout de suite !

Mais je lui saisis le bras :
— Non ! Attends. Ecoute ! je ne t'ai pas encore tout dit !

— Ah ! ricana-t-il, ce n'est pas fini ! Il y a autre chose ?

— Oui insistai-je avec chaleur, il y a autre chose ! Ça... tiens... ces dix mille francs que je suis chargé de te restituer de sa part, ou plutôt de la part de sa famille... oui... sa malheureuse femme, ses enfants !... Tous ces braves gens, ayant appris l'affreux malheur qui les menaçait ont réuni spontanément leurs petites économies, vendu ce qu'ils avaient de plus précieux, se sont saignés aux quatre veines pour t'apporter cette somme... (la moitié de celle qui t'a été dérobée), et ils te supplient de l'accepter en attendant de pouvoir te désintéresser complètement.

Sur quoi, je posai sur le bureau les dix billets dont tu as deviné, je pense la provenance !...

Ils produisirent sur mon oncle l'effet que j'escomptai ! Il parut s'adoucir, murmura :

— Ah ! ils ont... Ça, c'est bien !...

C'est très bien !... Aussitôt, battant le fer pendant qu'il était chaud, je repris ma plaidoirie avec un ardeur de plus en plus véhémement, chaleureuse, et je finis par gagner ma cause, car mon oncle renonçant à porter plainte, se contenta d'envoyer le père Mongenot « se faire pendre ailleurs » !... Et c'est moi qui le recueillis !

Et il ajouta :
— Avoue que c'était bien joué !
— Oui, fis-je, pas mal ! Mais ton oncle n'a jamais su ?

— Si, il a su !... Il a tout appris... tout compris... un soir... au Grand-Guignol, en venant écouter un acte de moi... Un acte où j'avais mis en scène toute notre histoire !... Mais il ne m'en a pas voulu, et en a même conçu pour moi une certaine estime admirative : celle que vouent les êtres forts, durs, impitoyables comme lui, à ceux qui finissent par « les avoir ».

— D'ailleurs, conclut un peu naïvement mon camarade — et ici l'auteur dramatique montra le bout de l'oreille — je dois avouer que la pièce était particulièrement réussie !...

— D'ailleurs, conclut un peu naïvement mon camarade — et ici l'auteur dramatique montra le bout de l'oreille — je dois avouer que la pièce était particulièrement réussie !...

Banca Commerciale Italiana

Capital entièrement versé et réserves
Lit 844.244.493.95

Direction Centrale MILAN
Filiales dans toute l'ITALIE, ISTANBUL
IZMIR, LONDRES
NEW-YORK

Créations à l'Etranger :

Banca Commerciale Italiana (France) : Paris, Marseille, Nice, Menton, Cannes, Monaco, Tolosa, Beauvill, Monte Carlo, Juan-le-Pins, Casablanca, (Maroc).

Banca Commerciale Italiana e Bulgara : Sofia, Bourgas, Plovdiv, Varna.

Banca Commerciale Italiana e Greca : Athènes, Cavalla, Le Pirée, Salonique.

Banca Commerciale Italiana e Rumana : Bucarest, Arad, Braïla, Brâso, Constantza, Cluj, Galatz, Temisovara, Subiu.

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto : Alessandria, Le Caire, Demour.

Banca Commerciale Italiana Trust Cy New-York.

Banca Commerciale Italiana Trust Cy Boston.

Banca Commerciale Italiana Trust Cy Philadelphia.

Affiliations à l'Etranger :

Banca della Svizzera Italiana : Lugano, Bellinzona, Chiasso, Locarno, Mendrisio.

Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud.

(en France) Paris.

(en Argentine) Buenos-Ayres, Rosario de Santa-Fé.

(au Brésil) Sao-Paulo, Rio-de-Janeiro, Santos, Bahia, Curitiba, Porto Alegre, Rio Grande, Recife (Pernambuco).

(au Chili) Santiago, Valparaiso.

(en Colombie) Bogota, Baranquilla.

(en Uruguay) Montevideo.

Banca Ungaro-Italiana, Budapest, Hatvan, Miskolc, Mako, Kormad, Orosz, Szeged, etc.

Banco Italiano (en Equateur) Gayaquil, Mantua.

Banco Italiano (au Pérou) Lima, Arequipa, Callao, Cuzco, Trujillo, Toana, Moledino, Chiclayo, Ica, Piura, Puno, Chincha Alta.

Bank Handlowy, W. Warszawa, S. A. Varsovie, Lodz, Lublin, Lwow, Poznan, Wilno etc.

Hrvatska Banka D. D. Zagreb, Soussak.

Societa Italiana di Credito : Milan, Vienne.

Sifco de Istanbul, Rue Voïvoda, Palazzo Karaköy, Téléphone Péra 44841-2-3-4-5.

Agence d'Istanbul Allameciyan Han, Direction : Tél. 22900. — Opérations gén. : 22915. — Portefeuille Document. 22903. — Position : 22911. — Change et Port. : 22912.

Agence de Péra, Istiklal Cadd. 247. Ali Namik Han, Tél. P. 1046.

Succursale d'Izmir

Location de coffres-forts à Péra, Galata, Istanbul.

SERVICE TRAVELLER'S CHEQUES

La ville entière ira CE SOIR JEUDI 5 Septembre

au Ciné SARAY (ex-Glorya)

voir le BEAU FILM PARLANT FRANÇAIS qui inaugure la nouvelle saison :

APRES LA TOURMENTE

le triomphe du grand tragédien H. B. WARNER

dans un rôle d'une TENDRESSE PROFONDE et DRAMATIQUE

En suppl. : MICKEY MOUSE... le quart d'heure GAI :

◆ Retenez vos places ◆

Vie économique et Financière

Pas d'expéditions de raisins frais

Il ne sera peut-être pas possible d'expédier cette année les raisins frais d'Izmir à l'étranger, mais le Ministère de l'Economie va dès maintenant prendre les mesures voulues afin que ces exportations soient assurées sur une grande échelle pour l'année prochaine.

L'importation des peaux non ouvrées

Les fabricants d'Izmir ont fait des démarches auprès du Ministère de l'Economie pour demander à ce qu'il leur soit accordé des devises pour leur permettre de faire venir de l'étranger les peaux non ouvrées qui leur sont nécessaires pour la fabrication du cuir. En effet, leurs stocks s'épuisent et certains sont forcés de licencier des ouvriers pour travailler à petit rendement au lieu de fermer leur fabrique, éventualité qui doit être envisagée pour tous si cette situation continuait deux mois encore, attendu qu'il est impossible de se procurer sur place des peaux non ouvrées.

La récolte des tabacs

On évalue à 35 millions de kilos la récolte des tabacs du pays pour cette année-ci. Bien qu'inférieure en quantité, elle est meilleure que la précédente comme qualité.

L'administration du monopole des tabacs pour encourager les cultivateurs, a décidé de leur faire dès maintenant des avances pour la récolte de 1936.

L'importation de la sciure de bois

Le Ministère de l'Economie examine s'il n'y aurait pas lieu de prolonger d'une année le délai imparti pour l'introduction de la sciure de bois que l'on fait venir de la Roumanie et de la Russie et qui sert à l'emballage des oeufs.

Les prix du frêt

Le Ministère de l'Economie, avant de prendre une décision au sujet du tarif du frêt fait examiner ce qui se fait en ce sens dans les ports du Pirée et de Salonique.

Un débouché pour nos raisins et figues

Une firme autrichienne qui jusqu'ici s'approvisionnait en Grèce de figues et de raisins, vient de s'adresser au Turko-fis pour lui exprimer le désir d'en acheter dans notre pays.

La richesse du sous-sol turc

Le sous-sol de l'Anatolie, cette contrée si riche en minerais de toutes sortes, n'avait pu malheureusement être exploité convenablement jusqu'à l'avènement au pouvoir du régime républicain. L'apathie et l'ignorance des gouvernements déchus, le manque des moyens de communication et les guerres presque ininterrompues que le pays devait soutenir, ont été autant de causes, pour ne citer que celles-là, qui avaient constitué un obstacle au développement de l'industrie minière en Turquie. Mais les choses changent d'aspect lorsque, avec l'instauration du nouveau régime, le pays a été doté d'un réseau d'acier, que le maintien de la paix fut la devise du gouvernement républicain et que chaque citoyen a été appelé à fournir le maximum de rendement.

L'industrie minière commença petit à petit à se développer en Turquie et si aujourd'hui elle n'a pas encore atteint le degré qu'on est en droit d'attendre d'elle, du moins toutes les mesures sont arrêtées, mises au point pour que rien n'arrête plus l'impulsion et l'élan qu'on veut bien lui donner.

A la place d'une législation arriérée et compliquée, legs du passé, un nouveau programme minier a été élaboré par le ministère de l'Economie. Ce programme qui vient juste à point, avise aux moyens nécessaires pour une exploration de nos mines plus rationnelle et plus conforme à la technique. La Banque Eri, dont la création est décidée, aura pour but d'exploiter les mines et carrières de toutes sortes. Ce ne sont là que quelques mesures, entre beaucoup d'autres, que nous citons au hasard pour montrer jusqu'à quel point le gouvernement de la République attache de l'importance à l'exploitation minière dont dépend aussi le relèvement économique du pays.

Nous disions plus haut que le sous-sol de l'Anatolie est considéré, depuis l'antiquité, comme une contrée riche en minerais variés. Quels sont ces mi-

nerais ? Quels en sont la production et les exportations annuelles ? Voilà les points que nous tâcherons de développer par la présente étude :

Le sous-sol de l'Asie Mineure contient principalement les minerais suivants : chrome, boracite, cuivre, antimoine, plomb, lignite, émeraude, magnésie, écume de mer, saponite, soufre, arsenic, zinc, manganèse, molybdène.

Nous nous dispensons de citer ici le charbon qui constitue, comme on le sait, le plus important des minerais extraits en Turquie et pour lequel le cadre de cette étude devant être forcément trop restreint, nous étudierons dans un article à part.

Tâchons maintenant de nous arrêter brièvement sur chacun des minerais que nous avons cités ci-dessus :

Chrome. — Les mines de chrome de Turquie, les plus importantes dans le monde après les gisements de Rhodésie, occupent la seconde place dans la production minière du pays. Leur capacité de production est considérable et peut être estimée annuellement à plus de cent mille tonnes, dont la moitié en minerai lavé et l'autre moitié en minerai brut.

Les exportations de chrome en Turquie avaient considérablement baissé après la découverte des mines de Rhodésie. Ceci provenait du fait que les chromes turcs ne pouvaient soutenir la concurrence par suite de la cherté des frais de transport qui venaient grever leur prix de vente alors que la production de Rhodésie, bénéficiant d'un large secours du gouvernement anglais. Mais depuis que l'Anatolie a été couverte d'un réseau de rails, les exportations ont progressé peu à peu.

Aujourd'hui, les chromes turcs occupent une des meilleures places sur les marchés mondiaux.

Voici quelques chiffres de production et d'exportation.

Produit (Tonnes)	Exp. en Ltqs.
1928	11.849 541.573
1929	16.178 741.682
1930	28.325 944.094
1931	29.525 1.092.033
1932	53.215 1.137.500

Boracite. — Les gisements de boracite ou Pandermide se trouvent dans la zone comprise entre Bandirma et Balikesir et dénommée « Sultan-Cayir ». Ce gisement, au point de vue de qualité, peut être considéré comme une des meilleures du monde. Aussi, le boracite turc est-il très recherché sur les marchés étrangers. La concession d'exploitation de ce minerai est accordée à une compagnie anglaise, la « Borax Company Limited ».

Voici quelques chiffres de production et d'exportation :

Produit (Tonnes)	Exp. en Ltqs.
1928	14.943 1.293.325
1929	13.528 1.113.964
1930	5.456 421.709
1931	6.501 509.011
1932	4.993 299.580

Cuivre. — Le cuivre est un des minerais que l'on rencontre le plus dans notre pays où il existe plus d'une centaine de mines de cuivre connues. Parmi les plus importants de ces gisements, il convient de placer, au premier rang, Ergani Madeni.

Distant de 60 à 65 kilomètres de Diyarbakir, Ergani madeni se compose de trois gisements principaux : la capacité de production du plus important filon est évaluée à 2 millions de tonnes.

Le minerai est amalgamé de soufre et de fer. La proportion de cuivre contenu dans le minerai brut est de 16 pour cent approximativement.

Une voie ferrée reliant Diyarbakir à Elazir, en passant par le centre cuprifère d'Ergani est en construction. C'est là une entreprise des plus heureuses pour le développement de la production et de l'exportation des mines d'Ergani.

Parmi les autres importants gisements de cuivre, en Turquie, nous pouvons citer : Tirebolu Hendek, Morgul, Karcana, Bolu, Sile, Goztepe, Ihsanye, etc...

Plomb. — Le plus important des gisements de plomb existant en Turquie est, sans contredit, Balia Kara Aidin, dont l'exploitation est concédée à une société française. La société possède des installations modernes et dispose d'un décaillage qui relie la mine au golfe d'Edremit. La proportion du plomb contenu dans le minerai est de 13 à 14 pour cent. Le minerai contient aussi autant de zinc.

Parmi les autres gisements de plomb citons autre Bulgar maden, Avclar, Anamur, Prisman etc...

Emeri. — Il existe actuellement en Turquie environ une centaine de gisements d'émeri, la plupart englobés dans les limites du Vilayet d'Aydin.

(Voir la suite en 4ème page)

MOUVEMENT MARITIME

LLOYD TRIESTINO

Galata, Merkez Rihim han, Tél. 44870-7-8-9

DEPARTS

ASSIRIA partira mercredi 4 Septembre à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Sulina, Galatz et Braila.
EGEO partira mercredi 4 Septembre à 17 h. pour Constantza, Varna et Bourgas.
CALDEA partira jeudi 5 Septembre à 17 h. pour Cavalla, Salonique, Vole, le Pirée, Patras, Santi-Quaranta, Brindisi, Ancona, Venise et Trieste.
Le navire à moteurs CITTA' DI BARI partira jeudi 5 Septembre à 9 h. précises, pour Pirée, Brindisi, Venise et Trieste. Le bateau partira des quais de Galata. Même service que dans les grands hôtels. Service médical à bord.
SPARTIVENTO partira Mercredi 11 Septembre 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Odessa Batoum, Trabzon, Samsun.
FGEO partira Jeudi 11 Septembre à 17 h. pour Pirée, Naples, Marseille, et Gènes

Service combiné avec les luxueux paquebots des Sociétés ITALIA et COSULICH. Sauf variations ou retards pour lesquels la compagnie ne peut pas être tenue responsable.

La Compagnie délivre des billets directs pour tous les ports du Nord, Sud et Centre d'Amérique, pour l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Extrême-Orient.

La Compagnie délivre des billets mixtes pour le parcours maritime terrestre Istanbul-Paris et Istanbul-Londres. Elle délivre aussi les billets de l'Aero-Espresso Italiana pour le Pirée, Athènes, Brindisi.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence Générale du Lloyd Triestino, Merkez Rihim Han, Galata, Tél. 44778 et à son Bureau de Péra, Galata-Saray, Tél. 44870

FRATELLI SPERCO

Quais de Galata Cinili Rihim Han 95-97 Téléphone. 44792

Départs pour	Vapeurs	Compagnies	Dates (sauf imprévu)
Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Hambourg, ports du Rhin	"Ulysses" "Orestes"	Compagnie Royale Néerlandaise de Navigation à Vap.	act. dans le port vers le 12 Sept.
Bourgas, Varna, Constantza	"Orestes"	" "	vers le 8 Sept.
" "	" "	" "	" "
Pirée, Gènes, Marseille, Valence	"Lyons Maru" "Lima Maru"	Nippon Yusen Kaisha	vers le 19 Oct. vers le 19 Nov.

C. I. T. (Compagnia Italiana Turismo) Organisation Mondiale de Voyages.
Voyages à forfait. — Billets ferroviaires, maritimes et aériens. — 50 % de réduction sur les Chemins de fer Italiens

S'adresser à : FRATELLI SPERCO : Quais de Galata, Cinili Rihim Han 95-97 Tél. 44792

Laster, Silbermann & Co.

ISTANBUL

GALATA, Hovagimyan Han, No. 49-60

Téléphone : 44646-44647

Départs Prochains d'Istanbul :

Deutsche Levante-Linie, Hamburg

Service régulier entre Hamburg,

Brême, Anvers, Istanbul, Mer

Noire et retour

Vapeurs attendus à Istanbul

de HAMBURG, BREME, ANVERS

S/S WINFRIED " " 8 Sept.

S/S GALILEA " " 14 "

S/S ALDA " " 17 "

S/S CHIOS " " 20 "

S/S HERACLEA " " 29 "

Départs prochains d'Istanbul

pour BOURGAS, VARNA et

CONSTANTZA

S/S WINFRIED charg. du 8-10 Sept.

S/S ALDA " " 17-19 " "

Départs prochains d'Istanbul

pour HAMBURG, BREME,

ANVERS et ROTTERDAM :

et Rotterdam :

S/S ANDROS " " 9-11 Sept.

S/S ULM " " 14-15 "

S/S ALIMNIA " " 19-20 "

S/S CHIOS charg. du 21-24 Sept.

Lauro-Line

Départs prochains pour Anvers

S/S ANTONIETTA vers 13-15 Sept.

S/S POZZUOLI " " 27-28 " "

Service spécial bi-mensuel de Mersine

pour Beyrouth, Caïffa, Jaffa, Port-Saïd

et Alexandrie.

Service spécial d'Istanbul via Port-Saïd pour Japon, la Chine et les Indes

par des bateaux-express à des taux de frets avantageux

Connaissances directs et billets de passage pour tous les ports du

monde en connexion avec les paquebots de la Hamburg-Amerika

Linie, Norddeutscher Lloyd et de la Hamburg-Südamerikanische

LA PRESSE TURQUE DE CE MATIN

Si le mort est un peintre...

« La mort de M. Ismail Namik — observe le *Zaman* — a fourni l'occasion de s'attaquer à l'Akay et à la Municipalité. Il ne se passe pas de jour sans qu'un journal ne s'occupe de ce décès ; l'un affirme que l'auto-ambulance de la Municipalité n'est pas arrivée à temps, l'autre que la petite pharmacie du bord ne portait pas d'étiquettes sur les bouteilles qu'elle contenait, etc... »

En lisant ces plaintes on ne peut s'empêcher de se demander : « Si l'incident, au lieu de survenir à une personne connue, avait eu pour victime le premier venu, Ahmed ou Mehmed, combien de lignes lui aurait-on consacré ? » Ceux qui lisent la rubrique des « faits divers » dans nos journaux, savent avec combien de fréquence on y rencontre quelques lignes annonçant que « dans le tramway n° X... le nommé Z... est mort d'un coup d'apoplexie ». Parmi ces malheureux, il en est certainement qui ont succombé faute de soins empressés et arrivant à temps. Mais ils n'attirent pas l'attention, eux ; on ne leur livre pas des commémorations autour de leur nom et personne ne songe à formuler des plaintes... »

En ce qui concerne le décès de Namik Ismail, il est indubitable que ce fut un tort que l'auto-ambulance soit venue trop tard et qu'elle ait refusé ensuite de prendre le malade. Mais il y a quelque chose de très logique dans ce qu'a dit, à ce propos, le directeur de la santé publique d'Istanbul. Après avoir reconnu l'insuffisance des mesures sanitaires, en l'occurrence, il ajoute : « Mais on a perdu inutilement un temps précieux en voulant attendre l'arrivée de l'auto-ambulance pour conduire le peintre Namik Ismail à l'hôpital. Le premier taxi venu aurait pu le faire plus vite... »

Suivant nous, c'est le jugement le plus juste qui ait été prononcé dans cette douloureuse affaire. Après l'arrivée du bateau au pont, on a perdu peut-être une heure pour faire venir l'auto-ambulance. Nous savons tous, par expérience, comment, en pareil cas, chacun a un avis à donner, chacun intervient et comment, finalement on ne fait rien. Si, au moment où le bateau arriva au pont, au milieu de tout le tumulte et le bruit inutiles, un homme de bon sens et de sang froid avait surgi pour placer tout de suite la pauvre peinture dans un auto, dix minutes après, ce dernier se fut trouvé dans un hôpital et il eût, peut-être, été sauvé.

Nous n'écrivons pas ces quelques lignes pour prétendre que l'organisation sanitaire de la municipalité soit parfaite, que tout soit en règle et qu'il n'y ait lieu de formuler aucune plainte. Mais nous affirmons que si Namik Ismail n'a pas reçu à temps les soins que comportait son état, la faute en est plus qu'à la Municipalité, à la foule qui, sur le pont, est intervenue dans cette affaire.

Quant à la question de l'auto-ambulance, il y a eu là, évidemment, des erreurs de la part de la Municipalité. D'ailleurs, nous avons soulevé cette question avant quiconque, dans ces colonnes et nous l'avions analysée à titre d'exemple des étrangetés municipales. Nous disions en substance : « Les autos-ambulances de la Municipalité d'une ville gigantesque comme Istanbul sont peut-être au nombre de deux. Et l'une est souvent en réparation. Or, tandis que l'on s'est montré si peu empressé à pourvoir à ce besoin, on a commandé deux magnifiques camions pour recueillir les ordures ménagères dans une localité de troisième ordre, comme Bakirköy. Ces camions ont travaillé un certain temps ; qui sait combien ils ont coûté. Puis finalement, ils ont été mis au rancart. Il est indubitable que, de ce fait, on a dépensé en pure perte 15 à 20 mille livres. N'aurait-il pas mieux valu employer cet argent pour l'achat d'une ou deux autos-ambulances de plus ? »

Le décès de Namik Ismail attire, une fois de plus, l'attention sur ce manque de mesure de la Municipalité. En effet, l'une des choses auxquelles la Municipalité d'Istanbul attribue le moins d'importance et peut-être la première d'entre celles-ci, c'est la santé publique. Alors que sa première tâche devrait être précisément de la sauvegarder.

Nous voulons espérer que l'incident de la mort de Namik Ismail et les critiques unanimes de la presse d'Istanbul, auront pour effet qu'à l'avenir, on attachera plus d'importance à cette question. »

Le canal de Suez

« Si l'Italie déclare la guerre à l'Abyssinie, peut-on fermer le canal de Suez ? Cette question — dit M. Asim Us, dans le *Kurun* — préoccupe les esprits depuis des mois. Les Anglais affirment qu'ils peuvent fermer le canal à la faveur d'une décision de la S. D. N. Les Italiens le contestent. »

Un traité a été signé le 29 octobre 1888 à Istanbul, entre l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie. Le premier article en était conçu comme suit : « Le canal de Suez sera ouvert en temps de paix comme en temps de guerre, aux navires de commerce et aux navires de guerre de toutes les nations. Les puissances signataires du présent traité s'engagent à garantir, en temps de paix comme en temps de guerre, la liberté de trafic à travers le canal. En aucun cas, le canal ne pourra être soumis à un blocus... »

L'Italie s'appuie sur cet article pour soutenir que le canal ne peut être fermé aux navires de guerre. L'Angleterre soutient que cet article est frappé de caducité par le Covenant de la Société des Nations et que le conseil de Genève est en mesure de fermer le canal quand il s'agit de la protection de la paix. C'est dans ce but qu'elle a entrepris des démarches à Genève.

Mais à cela également, l'Italie répond à la thèse anglaise. Le Covenant de la S. D. N. n'a pas aboli le traité d'Istanbul de 1888. Au contraire, ce traité a été confirmé de façon formelle et explicite par les traités de Versailles, Saint-Germain, Trianon et Lausanne, signés ultérieurement. Encore plus tard, en 1924, lorsque les Egyptiens ont voulu que l'Angleterre renoncât à la souveraineté sur le canal de Suez, le « premier » britannique, M. MacDonald, évoqua, dans sa réponse, le même traité de 1888 et il a souligné que ses dispositions demeureront en vigueur tant en paix qu'en guerre.

Dans ces conditions, il est fort douteux que, dans le cas de l'ouverture des hostilités entre l'Italie et l'Abyssinie, l'institution genevoise puisse décider la fermeture du canal de Suez. »

Une nouvelle manœuvre parmi tant d'autres : celle du Négus

Il s'agit de la concession Rickett et des complications qu'elle provoque. « Cette nouvelle manœuvre, — constate M. Yunus Nadi dans le *Cumhuriyet* et *La République*, pose, pour la S. D. N. un problème tout à fait nouveau et plus complexe peut-être que les précédents. Il existe, d'une part, un gouvernement d'Abyssinie, dont la liberté et l'indépendance sont universellement reconnues, et qui comporte même le titre d'empire. Et, il y a un groupe anglo-américain qui a obtenu de cet empire une concession. L'Ethiopie pouvait fort bien l'accorder et aucun obstacle ne s'opposait à ce que le groupe l'obtienne. »

L'Italie, de son côté, peut soutenir que ses promesses de reconnaître les droits britanniques, se rapportent aux droits spécifiés dans les traités et notamment dans celui de 1906. Par ce dernier traité l'Angleterre, la France et l'Italie se sont, en effet, partagé l'Abyssinie, en zones d'influence, et ont tracé les limites de ces zones.

Mais, l'empire d'Abyssinie n'avait point reconnu ce partage et avait violemment

protesté auprès de ces trois puissances. Pour lui, il ne peut exister aucun engagement qui le lie sur son propre territoire et il appartient à lui seullement d'accorder les concessions qu'il lui plaît et voilà qu'il vient d'agir d'après ce principe.

Si la S. D. N. se déclare incompétente, la question serait portée devant la cour de justice de La Haye qui la résoudre sous l'angle juridique.

Les points à résoudre par cette cour sont les suivants :

1. — Des particuliers, anglais et américains, peuvent-ils ou non conclure en Abyssinie des conventions découlant de négociations régulières ?

2. — En tant qu'Etat indépendant, l'Abyssinie peut-elle ou non accorder à ceux qu'elle désire l'exploitation de telles ou telles de ses richesses ?

Les réponses à ces deux questions sont affirmatives et les gouvernements anglais et américains se trouvent en fin de compte dans l'obligation de défendre les droits de leurs ressortissants.

Telle est la situation nouvelle créée par la manœuvre du Négus, laquelle ne fait que troubler davantage le problème déjà si confus.

Faut-il croire que c'est seulement par lui-même que le groupe anglo-américain s'est fait le complice de la manœuvre du Négus ? Est-ce bien vrai comme on le prétend, pour le moment, que les ministères des Affaires étrangères américain et anglais n'ont aucune connaissance de cette affaire ? La réponse à ces questions nous laisse pensifs.

L'Italie est allée un peu loin dans le défi lancé à l'Angleterre. En présence des manifestations bruyantes, l'Angleterre ne perd pas sa contenance ou du moins paraît ne pas la perdre. Et voici que soudain, surgit un groupe anglo-américain pour susciter la surprise et la colère. Ce qui surgira demain et après demain ? Nul ne le sait.

En un mot, il ressort de tout ceci que les deux parties persistent dans une obstination qui s'accroît de plus en plus. »

Les condoléances du Duce pour le décès de la Reine Astrid

Rome, 3. — En réponse au télégramme de condoléances du Duce à l'occasion de la mort de la reine Astrid, le président du conseil, M. Van Zeeland, a expédié une dépêche au Duce disant que le roi des Belges a été extrêmement sensible à l'hommage rendu à l'auguste défunte au nom du peuple italien égale et ment et qu'il lui exprime sa profonde gratitude.

Le télégramme dit, en terminant, que la Belgique sait que l'Italie tout entière est à ses côtés, avec tout son cœur, et que sa sympathie unanime est vivement partagée.

Le maréchal Badoglio en France

Paris, 4. — Le maréchal Badoglio a été invité à assister à la phase finale des manœuvres françaises auxquelles assiste une division motorisée.

LA VIE SPORTIVE

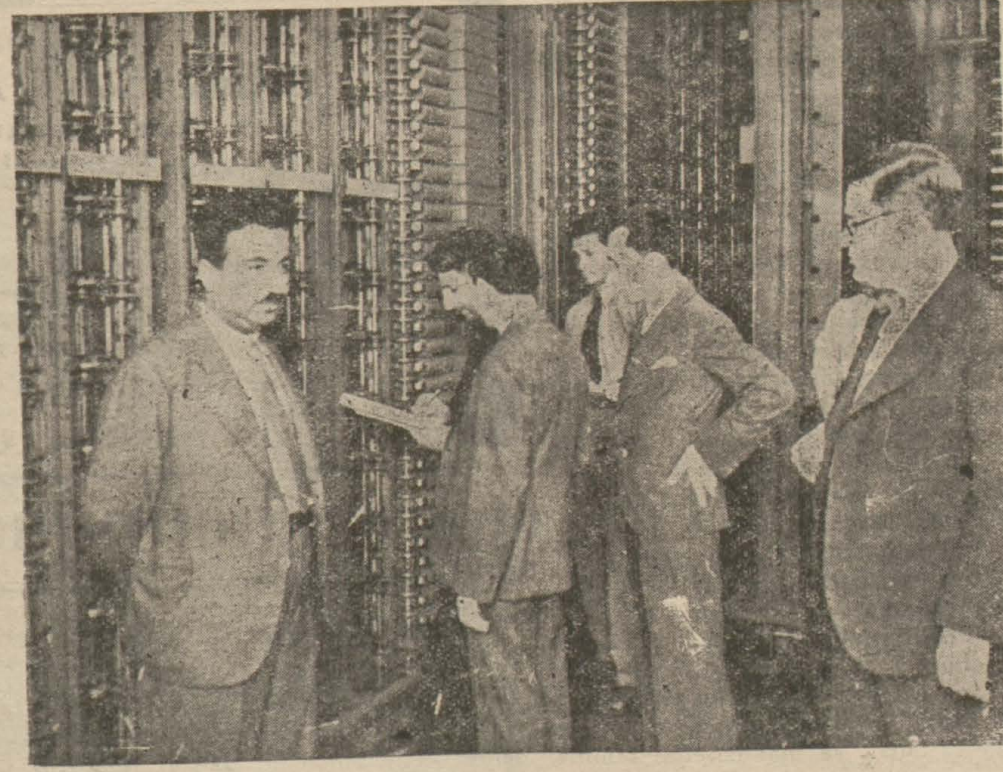
Le championnat de Turquie de foot-ball

Les matches décisifs pour le championnat de Turquie ont commencé hier, au stade du Taksim.

En premier lieu, l'« Altinordu » se qualifie aux dépens du « Demispor » par 3 buts à 2, après une partie disputée. Quant à « Fenerbahçe », il écrasa « Torspor » par 9 buts à 0. Il est, sans doute possible, le favori pour la finale qui aura lieu dimanche.

La championnat européen «Yachting Star Class»

Naples, 3. — La seconde épreuve du championnat européen du « Yachting Star Class » a été gagnée par Siras (Italie) ; 2ème Espéra (France) ; 3ème Litioria (Italie) ; 4ème Mozzi (Italie) ; 5ème Sagitta II (Allemagne).



Les fonctionnaires du gouvernement prennent possession des installations de la Société des Téléphones

Vie économique et Financière

(Suite de la troisième page)

Il convient de placer l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique parmi nos meilleurs clients dans ce domaine. Les chiffres de la production et de l'exportation de ce minerai pendant les dernières années furent :

Prod. (Tonnes)	Exp. en Ltqs.
1929	7.603 268.338
1930	3.167 73.538
1931	4.738 153.317
1932	8.223 116.460

Ecume de mer. — La Turquie possède le meilleur gisement de l'écume de mer qui soit au monde. Le centre de production est à Eskişehir près du village de Sepetçi. Pour l'obtention de ce minerai, on creuse des galeries souterraines protégées par des murs de soutènement. Une fois extraite, l'écume de mer est très soigneusement nettoyée et classée en quatre séries qui sont :

« Sira mali », 1 à 40 morceaux dans chaque caisse,
« Birimbilik », 40 à 75 morceaux dans chaque caisse,
« Pamukli », 75 à 175 morceaux dans chaque caisse,
« Dökme », plus de 175 morceaux dans chaque caisse.

C'est viennien le centre industriel de ce minerai qui absorbe la presque totalité de la production du pays.

Antimoine. — Il existe plus de deux douzaines de mines d'antimoine en Turquie, disséminées dans différents endroits du pays. Le pourcentage en minerai pur de ces gisements est très élevé. Parmi les gisements les plus connus, il faut citer : Göcek Çiflik près Sedis Demir Kapi, Suluk Köy, dans la province d'Izmir, Odemiş, Karahisar etc... En ce qui concerne les autres minerais citons :

la lignite, que l'on rencontre aussi en Thrace, se trouve presque un peu partout en Anatolie.

La magnésite, dont la production et la consommation ont sensiblement augmenté ces dernières années et qui se trouve principalement dans la province d'Eskişehir à proximité des villages Sepetçi et Margi. Il ressort des études des spécialistes que ce gisement contiendrait des milliers de tonnes de ce minerai en excellente qualité.

Le manganèse existe aussi abondamment en Turquie. Les importants gisements de ce minerai se trouvent près de Fenike, Ordu et Ereğli, sur la mer Noire.

Enfin, pour terminer, disons qu'on a constaté dans différentes régions de l'Anatolie l'existence de molybdène, minerai excessivement rare dans le monde entier.

Sadi KARSAN.

(De l'«Ankara».)

Adjudications, ventes et achats des départements officiels

La direction d'Istanbul de la Ligue Aéronautique, met en adjudication pour le 9 septembre 1935, la fourniture de 50 tonnes de charbon de production nationale.

La base navale d'Istanbul met en adjudication pour le 21 septembre 1935, la fourniture pour Ltqs. 5.295, et suivant cahier des charges, de différentes sortes de cordages.

L'intendance militaire met en adjudication pour le 11 septembre 1935, la fourniture de 3.000 kilos de viande de mouton à 45 piastres le kilo pour l'usage de la garnison de Hademköy.

ETRANGER

La Foire du Levant

Bari, 4. — Le gouvernement autrichien a communiqué officiellement sa participation à la VIème Foire du Levant à Bari.

Le « Normandie » sera désarmé en hiver

Paris, 4. — On annonce que le nouveau grand transatlantique *Normandie*, suspendra son service durant les mois d'hiver.

LES MUSEES

Musée des Antiquités, Cihli Kişk
Musée de l'Ancien Orient

ouverts tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 17 h. Les vendredis de 13 à 17 h. Prix d'entrée : 10 Ptrs. pour chaque section

Musée du palais de Topkapu et le Trésor ;

ouverts tous les jours de 13 à 17 heures, sauf les mercredis et samedis. Prix d'entrée : 50 piastres pour chaque section.

Musée des arts turcs et musulmans à Suleymaniye ;

ouvert tous les jours, sauf les lundis. Les vendredis à partir de 13 h. Prix d'entrée : Ptsrè 10

Musée de Yedikule ;

ouvert tous les jours de 10 à 17 h. Prix d'entrée Ptrs. 10.

Musée de l'Armée (Ste.-Irène)

ouvert tous les jours, sauf les mardis de 10 à 17 h.

Istituto E. Giustiniani

Des R. R. P. P. Salésiens de Dom Bosco

Bomonti Caddesi, Şişli

Les inscriptions pour la nouvelle année scolaire sont ouvertes. On accepte des élèves pensionnaires, demi-pensionnaires et externes. Ils peuvent suivre :

- a/ Les cours élémentaires dans l'établissement même ;
- b/ Les cours secondaires du Lycée italien de la Rue Tom-Tom ;
- c/ Les cours de l'école turque du gouvernement, toute proche ;
- d/ Un cours professionnel dans un des deux ateliers de tailleurs ou de cordonniers, avec le cours annexe de culture, dans l'établissement.

On accepte des élèves de toute religion ou nationalité.

Les leçons pour la nouvelle année commenceront le 20 septembre ; les examens de réparation auront lieu le 17.

Les élèves devant suivre les cours de l'école de la Rue Tom-Tom devront se trouver à l'Institut pas plus tard que le 3 octobre.

LA BOURSE

Istanbul 3 Septembre 1935

(Cours de clôture)

EMPRUNTS	OBLIGATIONS
Intérieur 94.25	Quais 10.25
Ergani 1933 95.-	B. Représentatif 45.40
Uniture I 27.95	Anadolu I-II 45.75
II 26.20	Anadolu III 46.25
III 26.70	

ACTIONS

De la R. T.	58.50	Téléphone	18.-
Is Bank. Nomi.	9.50	Bomonti	—
Au porteur	9.50	Derece	17.-
Porteur de fonds	90.-	Ciments	12.95
Tramway	30.50	Ittihat day.	9.50
Anadolu	25.-	Şark day.	0.95
Şirket-Hayriye	15.50	Balia-Karaidin	1.55
Régie	2.80	Droguerie Cont.	4.65

CHEQUES

Paris	12.03.-	Prague	19.16.92
Londres	625.-	Vienne	4.19.-
New-York	79.07.50	Madrid	5.81.48
Bruxelles	4.72.50	Berlin	01.97.66
Milan	9.70.50	Belgrade	34.96.33
Athènes	83.71.50	Varsovie	4.21.-
Genève	2.43.62	Budapest	4.51.40
Amsterdam	1.17.50	Bucarest	63.77.55
Sofia	63.29.92	Moscou	10.98.-

DEVISES (Ventes)

	Pts.		Pts.
20 F. français	168.—	1 Schilling A.	23.50
1 Sterling	625.—	1 Peseta	25.—
1 Dollar	125.—	1 Mark	42.—
20 Lires	198.—	1 Zloty	23.50
0 F. Belges	82.—	20 Lois	16.—
20 Drachmes	24.—	20 Dinars	56.—
20 F. Suisse	820.—	1 Tchornovitch	31.—
20 Levas	24.—	1 Ltk. Or	9.92
20 C. Tchèques	98.—	1 Mecidiye	0.53.—
1 Florin	81.—	Banknote	2.26

Les Bourses étrangères

Clôture du 3 Septembre 1935

BOURSE DE LONDRES

15 h. 47 (clôt. off.) 18 h. (après clôt.)		
New-York	4.9593	4.9593
Paris	75.16	75.10
Berlin	12.335	12.33
Amsterdam	7.3275	7.325
Bruxelles	29.51	29.49
Milan	60.75	60.81
Genève	15.2225	15.215
Athènes	522.	522.

Clôture du 3 Septembre

BOURSE DE PARIS

Turo 7 1/2 1933 306.-

Banque Ottomane 268.-

BOURSE DE NEW-YORK

Londres	4.9587	4.9575
Berlin	40.23	40.25
Amsterdam	67.71	67.70
Paris	6.80125	6.80125
Milan	8.115	8.115

(Communiqué par l'A.A.)

FEUILLETON DU BEYOĞLU N° 19

LA VERGE D'AARON

Par D. H. Lawrence

Traduit de l'anglais par ROGER CORNAZ

CHAPITRE VIII

BASSES EAUX

— Ne vous faites pas de bile maintenant. Réchauffez-vous et calmez-vous. — Je l'ai senti. J'ai senti que quelque chose craquait en moi, au moment où je lui cédaï. Cela m'a peut-être tué. — Mais non, quelle idée ! N'y pensez pas, restez tranquille. Vous irez tout à fait bien demain matin.

— C'est bien de ma faute ! Pourquoi lui avoir cédé ? Si j'avais tenu bon, mon foie n'aurait pas craqué en dedans de moi et je n'aurais pas été malade. Et je savais...

— N'y pensez pas pour le moment. Avez-vous bu votre thé ? Etendez-vous, et dormez.

Lilly poussa Aaron sur l'oreiller, remonta les couvertures. Puis il enfoua

la main sous les draps pour sentir ses pieds : ils étaient encore froids. Il arrangea la boule d'eau chaude. Puis il mit une autre couverture sur le lit.

Aaron resta étendu, immobile, assez pâle, le visage pincé, dans une tranquillité qui n'était pas normale. Pendant quelque temps, Lilly continua à aller et venir à pas feutrés, jetant parfois un regard à son patient. Puis il s'assit et se mit à lire.

Il fut dérangé au bout d'un moment par un bruit de respiration difficile et d'agitation fiévreuse dans le lit. Il s'approcha. Aaron avait les yeux grands ouverts, le regard sombre.

— Prenez un peu de lait chaud.

Aaron secoua faiblement la tête, sans faire attention à ce qu'on lui disait.

— Un peu de Bovril ?

Même geste vague.

Alors Lilly écrivit un mot pour le docteur, alla dans le bureau qui était sur le même palier et demanda à un employé

sur le point de sortir de déposer le billet en passant. Quand il rentra, il trouva Aaron qui regardait toujours devant lui.

— Etes-vous ici tout seul ? demanda le malade.

— Oui ; ma femme est partie pour la Norvège.

— Pour de bon ?

— Non, dit Lilly en riant. Pour deux ou trois mois. Elle reviendra ici à moins qu'elle n'aille me rejoindre en Suisse ou ailleurs.

Aaron se tut quelque temps.

— Vous n'êtes pas parti avec elle ? demanda-t-il enfin.

— Pour voir sa famille ? Non. Je crois pas qu'ils désirent beaucoup ma présence ; et moi je ne désirais pas beaucoup la leur. Il vaut mieux que les gens mariés se séparent quelquefois.

— Oui ! dit Aaron en regardant Lilly avec des yeux noirs de fièvre.

— Je déteste les époux qui sont deux personnes en une seule, collés l'un à l'autre comme deux boules de jujube, dit Lilly.

— Moi aussi, je les déteste, dit Aaron.

— La première chose, c'est de savoir rester indépendant ; les femmes aussi bien que les hommes. En suite on peut se rapprocher, si l'on veut. Mais rien ne sert à rien si chacun ne sait pas garder sa solitude, sa solitude intime.

— C'est tout à fait mon avis, dit Aaron.

Si j'avais su me garder, je ne serais pas où je suis. Non que j'aie si mal. Je serai

tout à fait bien demain matin. Mais je me suis perdu en couchant avec une autre femme. Je me suis senti perdu comme si la bile avait éclaté en moi ; et j'ai eu mal au cœur.

— Joséphine vous a séduit ? dit Lilly en riant.

— Oui, c'est à peu près cela, dit faiblement Aaron. Elle ne va pas venir ici, n'est-ce pas ?

— Non, à moins que je ne le lui demande.

— Mais vous ne le lui demanderez pas ?

— Non, si vous ne le désirez pas.

— Certes pas.

La fièvre rendait Aaron naïf et communicatif, ce qu'il n'était guère en général. Il le sentait. Et de savoir qu'il n'était pas capable de bien se contrôler le rendait malheureux et le mettait mal à l'aise.

— Je passerai donc la nuit ici, si vous le permettez, dit-il.

— Il le faudra bien. J'ai fait venir le docteur. Je crois que vous avez la grippe.

— Croyez-vous ? dit Aaron effray